



## Aide au départ à la retraite

A retourner au Rectorat – Service SRASP – Bureau de l'Action Sociale  
10 rue de la Convention – 25030 BESANCON CEDEX  
Tel : 03.81.65.47.38 (sauf le mercredi après-midi)

**dans les 2 mois qui suivent la date de départ à la retraite**

Etablissement d'exercice du demandeur :  Enseignement public  Enseignement privé  Enseignement supérieur

Département :  25  39  70  90

DEMANDEUR			
<b>NOM de famille :</b>		<b>NOM d'usage :</b>	
<b>Prénom :</b>		<b>Date et lieu de naissance :</b>	
<b>N° INSEE</b> complet avec la clé (13 chiffres + 2) figurant sur votre Carte Vitale		<b>Date d'effet de la retraite figurant sur votre titre de pension :</b>	
<b>Dernier établissement d'affectation :</b>			
<b>Dernier grade détenu :</b>			
<b>Ancienneté de services à la date d'admission à la retraite :</b>			

## AYANTS-DROIT

Vous allez bientôt partir à la retraite.

La première instruction de votre dossier fait apparaître que vous êtes susceptible de remplir les conditions pour bénéficier de l'aide au départ à la retraite, créée par le Service d'Action Sociale Académique, à savoir :

- ▶ 50 ans d'âge minimum <sup>(1)</sup>,
- ▶ la durée de vos services dans l'Education Nationale est équivalente à celle requise pour l'ouverture d'un droit à pension civile
- ▶ le calcul normal du droit à pension fait apparaître un montant inférieur ou égal au minimum garanti

<sup>(1)</sup> En cas de pension pour invalidité, les conditions d'âge et d'ancienneté de service sont supprimées

Si vous souhaitez bénéficier de cette aide, il vous appartient de compléter cet imprimé et de nous le retourner accompagné d'une photocopie de votre titre de pension délivré par le Service des Retraite de l'Etat (S.R.E.) du ministère des finances et des comptes publics.

### DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup> M. / Mme \_\_\_\_\_

sollicite l'attribution de l'A.S.I.A., objet de la présente demande et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces fournis. Je m'engage à signaler à l'administration tout changement.

Changement intervenu dans ma situation depuis le dépôt de ma demande initiale :  oui  non

Si oui, indiquer le(s)quel(s) avec les justificatifs à l'appui

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

*La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes et de fausses déclarations (article L. 554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal).  
L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L. 583-3 du code de la Sécurité Sociale).*

<sup>(1)</sup> NOM et prénom du demandeur

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La prestation est versée sous réserve de la production par l'ayant-droit de la copie intégrale de son titre de pension établi par le service des retraites de l'Etat du ministère des finances et des comptes publics et attestant qu'il perçoit bien le minimum garanti prévu par l'article L.17 du code des pensions civiles et militaires de retraite (C.P.C.M.R.).

## MONTANT DE LA PRESTATION

Le montant de la prestation est fixé à 700 € par personne au titre de l'année civile 2019.

**ATTENTION : COMPLÉTER ET ENVOYER TOUTES LES PAGES DU DOSSIER DE DEMANDE DE PRESTATION D'ACTION SOCIALE.**  
**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT**

**PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER**

**ATTENTION** : Pour toute 1<sup>ère</sup> demande de prestation d'action sociale, joindre également le dossier initial de demande de prestation d'action sociale dûment rempli et accompagné des pièces justificatives. Faute de disposer de ce dossier nécessaire à la prise en charge financière des dossiers de prestations sociales dans les nouvelles applications informatiques, votre dossier ne pourra pas être instruit. **Ce dossier initial n'est pas à fournir s'il a déjà été transmis.**

Remplir la déclaration sur l'honneur en page 2

Copie de toutes les pages du titre de pension, y compris celles mentionnant le minimum garanti (montants bruts annuels à la date d'effet de la pension). Ce document vous est adressé par le service des retraites de l'Etat (S.R.E.) du ministère des finances et des comptes publics entre 1 et 2 mois environ avant la date de départ à la retraite.

Relevé d'Identité Bancaire ou Postal uniquement en cas de changement après le dépôt du dossier initial

**En cas de changement survenu depuis le dépôt de votre dossier initial, veuillez fournir les pièces justifiant le changement (arrêté d'affectation en cas de mutation, livret de famille en cas de naissance, ...).**

**NB :**

➔ Les demandeurs dont les dossiers seront retenus recevront directement le montant de l'aide sur leur compte bancaire

➔ Les demandeurs dont les dossiers ne seront pas retenus recevront une lettre de refus motivée

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'instruction administrative et financière de demandes de prestations interministérielles (PIM) ou d'action sociale d'initiative académique (ASIA).*

*Les destinataires des données collectées sont le bureau d'action sociale et la plateforme CHORUS du Rectorat de l'Académie de Besançon.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Rectorat de l'académie de Besançon, Division des Personnels Enseignants, Bureau de l'Action Sociale, 10 rue de la Convention, 25030 BESANCON CEDEX.*

*Vous pouvez également, pour motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*

**TOUT DOSSIER PARVENU HORS DÉLAI NE POURRA ÊTRE TRAITÉ**

**A.S.I.A. - Aide au départ à la retraite****PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION**

NOM et prénom du demandeur : \_\_\_\_\_ Grade : \_\_\_\_\_

Date de réception du dossier : \_\_\_\_\_

**Autres critères :**

	Oui	Non
Date limite d'envoi ou de dépôt du dossier respectée		
Demandeur âgé d'au moins 50 ans		
Durée de services dans l'Education Nationale équivalente à celle requise pour l'ouverture d'un droit à pension civile		
Montant de la pension inférieur ou égal au minimum garanti		

**Contrôle de la régularité du dossier :**

La présente demande :  
 correspond  ne correspond pas  
 aux critères de présentation du dossier fixés par l'arrêté rectoral du 29 avril 2019.

Domaine(s) dans le(s)quel(s) le dossier n'est pas conforme aux critères :

**Ordonnateur : RECTORAT**

N° de DP : \_\_\_\_\_

**Programme :**

- 214 – public  
 139 – privé  
 150 – supérieur

Après examen des pièces justificatives présentées par l'agent, le Recteur de l'Académie de Besançon décide :

- d'octroyer une aide d'un montant de 700 €  
 de ne pas octroyer d'aide

Visa de l'autorité chargée du contrôle